

Rapport du jury pour la sélection 2025

Introduction

Le titre IV de l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste fixe les conditions d'admission dans l'école. L'article 6 précise les conditions générales d'accès à la formation. Formation de spécialisation, il est donc impératif d'être infirmier diplômé d'Etat ou d'avoir une équivalence avec une autorisation d'exercer sur le territoire national (diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L4311-11 ou L4311-12 du code de la santé publique ou une autorisation selon l'article L4311-4 du CSP délivrée par la DREETS) et de pouvoir justifier de minimum deux années d'expérience en équivalent temps plein. L'entrée en formation est conditionnée à la réussite aux épreuves d'admission organisée par l'école et d'un engagement à financer les années de formation.

Le métier d'infirmier anesthésiste est une exclusivité de fonction pour l'ensemble de ses missions. Seuls les professionnels ayant obtenu le diplôme peuvent l'exercer.

Les lieux d'exercice sont principalement au bloc opératoire et secteurs associés comme les sites d'anesthésie délocalisés en imagerie interventionnelle, en neuro radiologie, en endoscopie ou tout autres sites d'anesthésie. L'affectation peut aussi être dans un service médical d'urgence (SMUR), une salle de surveillance post interventionnelle ou un service de réanimation. La formation prépare à la prise en charge des patients de tous âges dans tous ces lieux d'exercice.

Il est attendu du candidat à la sélection des prérequis dans l'ensemble des domaines de la médecine, de la pharmacologie et un socle de connaissances sur les situations d'urgence le plus communes. Une expérience dans un des lieux d'exercice de l'IADE est fortement recommandé ou à défaut, a minima un stage d'observation avant l'entrée en formation.

1. Informations générales

Le quota de l'école est de 25 places.

Le nombre de place en 2025 est de 20 places compte tenu des 5 reports de l'année précédente.

Le dépôt d'un dossier de candidature à la sélection 2025 a été clos le 10 mars 2025. Tous les dossiers doivent être complets et sont contrôlés avant les épreuves. En 2025, aucun dossier n'a été rejeté.

Les épreuves de sélections sont en deux temps : une épreuve d'ammissibilité écrite et une épreuve d'admission orale. Elles ont eu lieu :

- Le 03 avril 2025 pour l'épreuve écrite
- Le 19 mai 2025 pour l'épreuve orale

Les résultats finaux ont été publiés le 20 mai 2025 sur le site internet du CHU et sur le tableau d'affichage de l'institut régional de formation (IRF) du CHU de Reims.

Profil des candidats reçus en 2025

| | | Genre |
|---|--|-------|
| Femmes | | 11 |
| Hommes | | 7 |
| Autre | | Non |
| Répartition géographique | | |
| Marne | | 7 |
| Ardennes | | 2 |
| Aube | | 3 |
| Ile de France | | 4 |
| Auvergne-Rhône-Alpes | | 1 |
| Picardie | | 1 |
| Origine des candidats | | |
| Etablissement public | | 15 |
| ESPIC | | 0 |
| Etablissement privé | | 3 |
| Autre : candidats libres, libéraux, ... | | 0 |

Il n'y a pas eu de candidats résidant dans un département ou collectivité d'outre-mer nécessitant un aménagement spécifique pour l'épreuve d'admission.

Il n'y a pas eu de demande d'aménagement des épreuves pour une situation de handicap.

2. Composition du jury

Le jury est composé par

- Le directeur de l'école
- Le directeur scientifique de l'école
- Le responsable pédagogique
- L'IADE, cadre formateur de l'école
- Un IADE, cadre supérieure de santé, participant aux enseignements et à l'encadrement des stagiaires pour des stages cliniques
- Deux médecins anesthésistes- réanimateurs, désignés par le directeur scientifique

Le jury s'est réuni deux fois

- Le 4 avril 2025 pour valider les résultats de l'épreuve d'admissibilité
- Le 19 mai 2025 pour valider les résultats de l'épreuve d'admission

Les résultats de l'épreuve d'admission ne sont valables que pour l'année au titre de laquelle ils ont été publiés. Il peut y avoir un report d'une année une fois, à titre exceptionnel, sur demande écrite justifiée.

3. Résultats des épreuves

Les épreuves de sélection évaluent le socle de connaissances professionnelles et scientifiques avant l'entrée en formation ainsi que les aptitudes à suivre les enseignements.

3.1 Epreuve d'admissibilité

Description de l'épreuve : l'épreuve écrite est de 2 heures. Elle comporte des questions de connaissances, des schémas anatomiques à compléter, une version en anglais ainsi qu'une situation clinique à analyser. Les questions ne portent pas sur des connaissances spécifiques à l'anesthésie mais sur les connaissances du programme des études d'infirmier diplômé d'Etat. Elles permettent d'évaluer les connaissances et les capacités rédactionnelles du candidat. L'épreuve a lieu dans un amphithéâtre de l'IRF et est individuelle. Chaque copie est anonymisée et comporte un numéro d'enregistrement.

La validation des sujets et de la grille de correction a eu lieu le 28 mars 2025 par le jury.

La correction est double, a lieu en binôme, IADE et médecin anesthésiste. 3 binômes ont été constitués pour cette session. Les correcteurs ont été briefés avant le début de la correction et ont la grille de correction validée avec le découpage de la note. En cas d'hésitation, la réponse est soumise au collectif pour ajustement. L'ensemble des copies est décajeté pour obtenir un classement des admissibles.

| Chiffres clés 2025 - admissibilité | |
|---|-------|
| Nombre de place ouverte | 20 |
| Nombre d'inscrits | 42 |
| Nombre de présents à l'épreuve écrite | 37 |
| Nombre d'admissible | 27 |
| Moyenne / 20 des admissibles | 12.37 |
| Ecart type | 1.84 |
| Nombre de candidat avec une note éliminatoire | 10 |
| Nombre d'exæquo départagé | 0 |
| Note la plus haute /20 | 15.77 |

Nombre de note relevé par le jury : 3.

Les résultats sont validés par le jury sans remarque.

Les candidats ayant une note égale ou supérieures à 10/20 sont admissibles à l'épreuve orale. Une convocation écrite est envoyée avec l'horaire de l'épreuve. Chaque candidat reçoit une notification écrite de ses résultats.

3.2 Epreuve d'admission

Description de l'épreuve : les candidats sont convoqués soit en début de matinée soit en début d'après-midi. Un sujet leur est remis. Ce sujet est différent le matin et l'après-midi. Le temps de préparation du sujet par le candidat est de 20 minutes. L'entretien avec le jury est de 20 minutes au total réparti en 2 temps. Un binôme d'examineurs (IADE et médecin anesthésiste) les reçoit : ils sont invités à se présenter puis à présenter la situation clinique pendant maximum 10 minutes, enfin à exposer leurs motivations et projet professionnel. 10 minutes sont ensuite réservées pour des questions soit sur la situation clinique soit sur le parcours.

L'épreuve permet d'évaluer le raisonnement clinique et la gestion de la situation ainsi que la motivation pour la formation et le métier à travers un projet professionnel.

Les sujets et les grilles de correction sont donnés aux examinateurs. Les binômes d'examineurs sont briefés en amont de l'épreuve sur les critères attendus.

Les capacités recherchées sont

- L'énoncé d'un raisonnement clinique ordonné
- La mise en avant de la transposition des compétences professionnelles acquises par l'expérience dans le projet de formation à venir
- La formulation d'un projet professionnel cohérent
- La communication : être à l'écoute des questions pour apporter des réponses claires et concises, ainsi que les capacités d'expression orale, de compréhension des questions et la pertinence des réponses avec des termes professionnels.

| Chiffres clés 2025 - admission | |
|---|-------|
| Nombre d'admissibles | 27 |
| Nombre de présents à l'épreuve orale | 21 |
| Nombre d'admis | 18 |
| Moyenne / 20 pour l'admission | 16.64 |
| Ecart type | 2.05 |
| Nombre d'exæquo départagé | 0 |
| Nombre de candidat avec une note éliminatoire | 3 |
| Note la plus haute /20 | 19.45 |

Les résultats ont été validés par le jury avant l'affichage le 20 mai 2025.

Les candidats ayant une note égale ou supérieurs à 10/20 sont admis en formation pour la rentrée du 29 septembre 2025. Chaque candidat reçoit une notification écrite de ses résultats. Les 18 admis sont sur liste principale.

3.3 Résultats globaux des épreuves

| | |
|--|--------|
| Nombre d'admissibles | 27 |
| Taux de réussite admissibilité | 73 % |
| Nombre d'admis en liste principale | 18 |
| Nombre d'admis en liste complémentaire | 0 |
| Taux de réussite admission | 85.7 % |
| Moyenne des reçus | 14.41 |
| Ecart type des reçus | 1.44 |
| Note la plus haute | 16.92 |
| Note la plus basse | 12.04 |

4. Conseils des examinateurs aux candidats

4.1 Epreuve d'admissibilité

Il est recommandé de réviser les savoirs acquis lors des études en soins infirmiers et en particulier, les calculs de dose et situations problèmes en soins infirmiers nécessitant des calculs, l'anglais médicale, la physiologie, la physiopathologie, l'anatomie, la pharmacologie, la santé publique, le droit, la déontologie et l'éthique dans la santé, la transfusion sanguine. En 2025, les questions concernant l'anglais (version), le calcul de doses et les situations problèmes ont obtenus les moins bons scores ainsi que la rédaction d'une analyse sur un sujet en lien avec la santé.

La lecture attentive de la question permet d'apporter une réponse appropriée sans de hors sujet (une demande d'analyse n'est pas de faire un résumé).

Pour le sujet rédactionnel, il est attendu une structuration de la réponse : introduction présentant notamment le plan, une thèse, une antithèse suivie d'une conclusion.

Il est important de veiller à limiter les fautes d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. Les acronymes doivent être définis.

En conclusion, cette première épreuve nécessite une préparation et des connaissances.

4.2 Epreuve d'admission

Il est recommandé de présenter la situation par un raisonnement clinique afin de respecter une démarche scientifique. Un plan de soin est attendu.

Le projet professionnel doit être argumenté (cohérence du parcours, motivations et compétences professionnelles acquises).

Un vocabulaire professionnel sera utilisé dans les échanges en évitant les abréviations.

Une réponse concise et précise seront appréciées.

Un point d'attention sur la tenue et les propos est conseillé.

Pour le jury, le 22 juillet 2025

Le président

Mme C JOLY, directrice des soins, directrice de l'école d'IADE